

Le quad : *aspects réglementaires*

Avant tout achat, il est important de s'assurer que l'utilisation que l'on souhaite effectuer avec le Quad est compatible avec l'homologation dont il bénéficie.

3 types d'homologation :

1/ Quadricycles légers à moteur

✓ Ne concerne que les quads de faible cylindrée peu utilisés en agriculture.

2/ Quadricycles lourds à moteur

✓ Les quads entrant dans cette catégorie ont une puissance qui n'excède pas 15 Kw (20.5cv). Ils disposent donc d'un bridage. Le conducteur doit posséder le permis A, A1, B ou B1. Le port du casque est obligatoire (même pour un usage agricole).

3/ Machines agricoles automotrices (MAGA)

✓ L'homologation de certains quads est la même que pour les moissonneuses batteuses ou les machines à vendanger. Dans ce cas les quads ne doivent pas excéder 25km/h et la charge est limitée à 80% du poids à vide. Ils ne sont toutefois pas bridés en puissance et peuvent dépasser 15Kw.

✓ **S'ils sont rattachés** à une exploitation agricole, ils peuvent être conduits sans permis à condition que le chauffeur soit âgé de 16 ans minimum.

✓ **S'ils ne sont pas rattachés** à une exploitation agricole, le permis B est obligatoire.



Les quads non homologués ne peuvent pas se déplacer sur les voies ouvertes à la circulation.

On entend par " Voie ouverte à la circulation " :

-les voies publiques

-les voies privées goudronnées ne comportant pas de signalisation réglementant l'accès,

-les chemins communaux empierrés

-les voies privées communiquant avec la voie publique.



en partenariat avec

LE QUAD

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Seuls les quads homologués sont autorisés à circuler sur la voie publique. Ils doivent respecter les règles d'usage du code de la route.

Extrait de l' Article R221- 4 du code de la route

Les différentes catégories du permis de conduire énoncées ci-dessous autorisent la conduite des véhicules suivants :

✓ Catégorie A

Motocyclettes, avec ou sans side-car.

✓ Sous-catégorie A 1

Motocyclettes légères.

✓ Catégorie B

Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes

✓ Sous-catégorie B 1

Tricycles à moteur dont la puissance n'excède pas 15 kilowatts et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg. Quadricycles lourds à moteur.

Pour obtenir le permis B1, vous devez d'abord passer l'épreuve théorique de code et être soumis ensuite à un examen pratique, dont un parcours en circulation dans un quadricycle lourd à moteur capable d'atteindre la vitesse de 60 km/h.

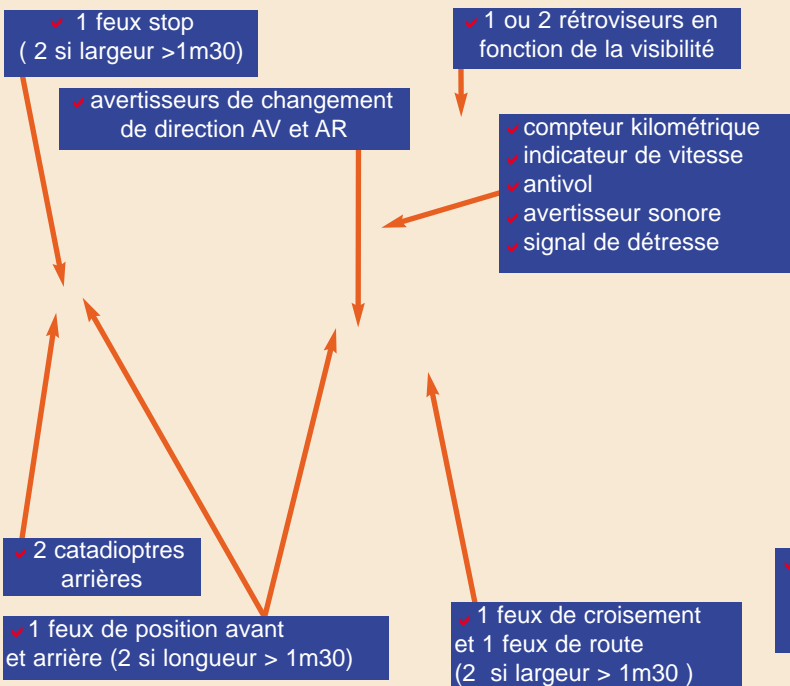
Les homologations en bref

Type d'homologation	Quadricycle léger à moteur	Quadricycle lourd à moteur	MAGA (Machine Agricole Automotrice)	Sans homologation
Caractéristiques (Art. R 311-1)	- Cylindrée maxi: 50 cc ou puissance maxi: 4 Kw. - Poids à vide: 350 Kg - Charge utile < 200 Kg - Vitesse maxi: 45 Kmh	- Puissance maxi: 15 Kw. (20,5 cv) Poids à vide: 400 Kg (550 Kg pour les véhicules destinés au transport de marchandises)	- Vitesse maxi: 25 Kmh en palier - Charge utile < 80% du poids à vide	Libre
Age minimum et permis de conduire requis	- Pas de permis pour les personnes nées avant le 01/01/88 - 16 ans et brevet sécurité routière ou permis pour les autres.	- 16 ans avec permis A1 ou B1 - 18 ans avec permis A ou B.	- 16 ans minimum sans permis si le véhicule est rattaché à une exploitation agricole, sinon 18 ans et permis B.	Néant
Possibilité de circulation sur les voies ouvertes à la circulation (hors autoroutes)	- Oui avec plaque d'immatriculation à partir du 1/7/2004 pour les véhicules neufs, et avant 30/6/2009 pour les autres.	- Oui avec plaque d'immatriculation.	- Oui avec plaque d'immatriculation ou N° d'exploitation agricole.	Non

Équipements minimum obligatoires

Quadricycles lourds et légers à moteur

Plaque d'immatriculation, assurance et casque obligatoires.



Machine Agricole Automotrice (MAGA)

Plaque d'exploitation et assurance obligatoires. Casque recommandé.

